

COMMUNIQUE DU 27 OCTOBRE 2021

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT INCLUANT LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES ETABLIS PAR



DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

INITIEE PAR



PRESENTEE PAR



Le présent communiqué établi par IVALIS est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).



En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité prise le 26 octobre 2021, apposé le visa n°21-458 en date du 26 octobre 2021 sur la note en réponse établie par la société IVALIS relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions IVALIS non encore détenues par RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE.

Le document incluant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de IVALIS a été déposé auprès de l'AMF le 26 octobre 2021, sous le numéro D.21-0876 et mis à la disposition du public le 27 octobre 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

La note en réponse établie par IVALIS dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions IVALIS initiée par RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de IVALIS sont disponibles sur les sites internet d'IVALIS (<https://www.ivalis.fr/>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

IVALIS
60 avenue du Centre
78180 Montigny-Le-Bretonneux

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'informations uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.